

# PROJET ÉDUCATIF 2018-2022

**Centre de services  
scolaire des Draveurs**

**École des Belles-Rives**

*Centre  
de services scolaire  
des Draveurs*

**Québec** 



Adresse	Téléphone	Courriel
23 rue Forget Gatineau (Québec) J8P 2H7	819 663-3360	bellesrives@csdraveurs.qc.ca

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Définition du projet éducatif</b>	<b>Page 1</b>
<b>2</b>	<b>Encadrements légaux</b>	<b>Page 1</b>
<b>3</b>	<b>Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif</b>	<b>Page 6</b>
<b>4</b>	<b>Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif</b>	<b>Page 6</b>
<b>5</b>	<b>Énoncé de vision du centre de services scolaire des Draveurs</b>	<b>Page 7</b>
<b>6</b>	<b>Énoncé de vision de l'école en lien avec celui du centre de services scolaire des Draveurs et contexte dans lequel évolue l'établissement primaire</b>	<b>Page 8</b>
<b>7</b>	<b>Enjeux, orientations et objectifs propres à l'établissement en lien avec les consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif</b>	<b>Page 10</b>
<b>8</b>	<b>Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite</b>	<b>Page 12</b>
<b>9</b>	<b>Adoption du projet éducatif</b>	<b>Page 14</b>

- **Définition**

Le Projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et du centre de services scolaire.

## LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Article 36

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

Article 37

Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte

1<sup>o</sup> le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;

2<sup>o</sup> les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;

3<sup>o</sup> les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;

4<sup>o</sup> les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;

5<sup>o</sup> la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2<sup>o</sup> du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

Article 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3

## PROJET ÉDUCATIF

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

- Article 209.2 Le centre de services scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- Article 218 Le centre de services scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- Article 221.1 Le centre de service scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et des pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif

## PROJET ÉDUCATIF

## MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Article 459.3 Le ministre peut prescrire à tout centre de services scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'un centre de services scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

- Article 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire.
- Article 75 L'article 75 est remplacé par le suivant
- Le conseil d'établissement transmet au centre de services scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et le centre de services scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- Article 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité
- Article 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.
- Article 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.
- Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.
- Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école

Article 96.13	<p>Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>o</sup> il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école;</li> <li>1.1<sup>o</sup> il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;</li> <li>2<sup>o</sup> il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;</li> <li>2.1<sup>o</sup> il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre;</li> <li>3<sup>o</sup> il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite;</li> <li>4<sup>o</sup> il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15;</li> </ul> <p>Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.</p>
Article 96.15	<p>Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues aux paragraphes 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup>, des membres du personnel concernés, le directeur de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>o</sup> approuve, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement, les programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;</li> <li>2<sup>o</sup> approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;</li> <li>3<sup>o</sup> approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;</li> <li>4<sup>o</sup> approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou le centre de services scolaire.</li> <li>5<sup>o</sup> approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique;</li> <li>6<sup>o</sup> approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.</li> </ul> <p>Avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4<sup>o</sup> du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.</p> <p>Les propositions des enseignants ou des membres du personnel visé au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.</p> <p>Une proposition des enseignants ou des membres du personnel sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur de l'école en fait la demande, à défaut de quoi le directeur de l'école peut agir sans cette proposition.</p> <p>Lorsque le directeur de l'école n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel, il doit leur en donner les motifs.</p>

Article 19 Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

L'enseignant a notamment le droit :

- 1<sup>o</sup> de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
- 2<sup>o</sup> de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

Article 22 Il est du devoir de l'enseignant :

- 1<sup>o</sup> de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;
- 2<sup>o</sup> de collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre; 3<sup>o</sup> de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;
- 4<sup>o</sup> d'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;
- 5<sup>o</sup> de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
- 6<sup>o</sup> de prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;
- 6.1<sup>o</sup> de collaborer à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière;
- 7<sup>o</sup> de respecter le projet éducatif de l'école.

Les autres membres du personnel et les représentants de la communauté doivent collaborer à la mise en œuvre du projet éducatif.

**Membres du comité de pilotage**

- Mélanie Charette, dir. par intérim
- Line Hupé, enseignante-ortho.
- Natalie Lamothe, enseignante
- Julie Lanthier, enseignante
- Jessika Morin-Néron, directrice adjointe
- Véronique Daoust, enseignante
- Didier Lamoureux, enseignant

**Parents de l'école****Partenaires communautaires**

- Comité de vie de quartier du Vieux Gatineau (CVQ)

**Membres du conseil d'établissement**

- Line Lafèche, présidente du conseil
- Nathalie Charbonneau, parent
- Herbert Nkwimi Tchahou, parent
- Mélanie Charbonneau, parent
- Caroline Mondoux, parent
- Philippe Tremblay, parent
- Martin Gravel, parent
- David Pigeon, commissaire
- Mélanie Charette, directrice par intérim
- Jessika Morin-Néron, directrice adjointe
- Natalie Lamothe, enseignante
- Julie Lanthier, enseignante
- Sophie Blouin, enseignante
- Nathalie Laplante, enseignante
- Sylvie Touchet, orthopédagogue
- Nathalie St-Amour, technicienne service de garde

**Membres de la direction**

- Mélanie Charette, directrice par intérim
- Jessika Morin-Néron, directrice adjointe
- Marie-Eve Théberge, directrice (modifications apportées en 2019-2020)

- Questionnaire

**Destinataires : Élèves 3<sup>e</sup> cycle**

Date : 30 novembre 2018

Nombre de réponses : 87

- Questionnaire

**Destinataires : Parents/communauté**

Date : 26 novembre au 3 décembre 2018

Nombre de participants : 96

- Questionnaire

**Destinataires : Membres du personnel**

Date : 26 novembre au 3 décembre 2018

Nombre de participants : 25

Le centre de services scolaire des Draveurs se définit comme une organisation apprenante et inclusive qui mise sur la rigueur, l'engagement, la concertation, la compétence et l'esprit d'ouverture de son personnel et de son équipe de gouvernance. Sa mission éducative (instruire, socialiser et qualifier) se concrétise par des projets novateurs sollicitant la collaboration et la souplesse afin de favoriser l'émergence de l'expertise collective. Mobilisées par l'esprit d'équipe, les actions politiques, administratives et éducatives s'appuient sur les compétences de son personnel, les forces de ses réseaux et de ses partenaires ainsi que la recherche de l'amélioration continue basée sur les données probantes des recherches en sciences de l'éducation. Le développement professionnel de son personnel est le fruit de sa formation continue, de son travail collaboratif et de la valorisation constante de ses réalisations. Le dynamisme et la qualité du rayonnement de ses établissements sont fondés sur une répartition équitable des ressources au service de la réussite des élèves et au développement de la communauté qu'elle dessert tant sur les Plans culturels, sociaux qu'économiques. De plus, le centre de services scolaire des Draveurs fait état auprès de la population, dans son rapport annuel et lors d'une assemblée publique, des résultats obtenus face aux objectifs et aux cibles préétablis.

Nous valorisons la compétence, la persévérance et la fierté des réussites.

Nous valorisons l'engagement, la responsabilisation et la collaboration.

Nous valorisons le respect, l'inclusion et l'équité.

Nous valorisons la coopération, le partenariat et le développement de notre communauté.

Nous valorisons l'école publique.

Le centre de services scolaire des Draveurs priorise le maintien d'un haut niveau de rigueur et d'expertise dans un monde en constant changement. Dynamique, elle s'appuie sur les forces de son personnel et de ses partenaires. Ouverte sur son milieu et dans le respect du principe de subsidiarité, elle contribue au développement continu de ses élèves et de sa communauté tout en s'assurant d'une répartition juste et équitable des ressources. La direction générale du centre de services scolaire met en œuvre un processus de suivi soutenu auprès des directions d'établissement afin de vérifier la progression des cibles identifiées pour chacun des buts ministériels préalablement définis. Dans une perspective de gestion axée sur les résultats, elle entend mettre en œuvre le cycle de régulation suivant dans la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite :

- Collecter des données sur les résultats obtenus.
- Comparer ces résultats à ceux recherchés;
- Analyser les pratiques associées aux résultats;
- Identifier les pratiques gagnantes et déterminer les correctifs requis;
- Mettre en application les correctifs retenus;
- Rencontrer les directions d'établissement régulièrement, dans une perspective de supervision de la mise en œuvre de leur projet éducatif et du suivi des élèves vulnérables (Régulation en collaboration avec les directions adjointes si applicable).

*Source : Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 entre le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur et le centre de services scolaire des Draveurs*

L'école des Belles-Rives est constituée de 414 élèves pour l'année scolaire 2019-2020. Caractérisée par un indice socioéconomique (IMSE) de 8, elle dessert son territoire avec des classes du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année.

Marquée par différents changements dans les dernières années (changements sur le plan du territoire, présence de classes d'accueil de nouveaux arrivants pendant quelques années), l'école des Belles-Rives se démarque par son ouverture sur le monde et son accueil.

Les valeurs qui caractérisent notre établissement sont :

- ❖ **La solidarité** entre les élèves, entre les adultes et les élèves et entre le personnel, afin que tous évoluent dans un environnement équitable et épanouissant.
- ❖ **L'engagement** de l'élève dans sa réussite sur tous les plans du programme de formation québécoise : l'instruction, la socialisation et la qualification.
- ❖ **Le respect** du développement propre à chaque enfant et le respect des différences. L'enseignement explicite des comportements attendus est l'approche privilégiée par tous les enseignants de l'école pour le développement d'un comportement positif et respectueux à l'école.

Forte de ses traditions, certaines activités annuelles se vivent depuis plus de 30 ans, ce qui augmente le sentiment d'appartenance à notre milieu (synchronisation labiale, chorale et journées thématiques). Les élèves ont donc la possibilité de développer leurs talents et d'enrichir leur culture dans nos activités. Bien ancrée dans son quartier, l'école des Belles-Rives organise quelques fois dans l'année des collectes de denrées non périssables pour aider les familles moins nanties de notre quartier et fait vivre ainsi ses valeurs de solidarité et de respect.

L'école des Belles-Rives se définit aussi comme étant une organisation apprenante et inclusive qui croit fermement que la réussite est accessible à tous. Au fil des années, une culture collaborative s'est installée au sein de notre personnel, nous permettant d'organiser des services qui répondent aux besoins des élèves. Soucieux d'offrir des services pédagogiques qui sont toujours ajustés aux besoins des élèves, l'équipe possède différents moyens de régulation pour bien analyser les résultats des élèves présentant des vulnérabilités et ainsi toujours être en mesure de répondre aux besoins des élèves. La direction, les enseignants et les membres des services complémentaires travaillent ensemble, en mettant l'élève au centre de nos priorités.

À l'école des Belles-Rives, nous misons sur l'activité physique et les arts pour réussir. Nous créons différentes occasions pour permettre aux enfants de bouger, afin d'être disposés aux apprentissages. Certains élèves peuvent aussi profiter d'une pause-bougeotte pendant les heures de classe, pour dépenser un trop-plein d'énergie dans l'objectif de retourner bien disposés à travailler. En ce qui concerne la musique, les enfants ont accès dès le préscolaire à de l'enseignement musical, car nous croyons que la musique a des bienfaits sur le développement des fonctions cognitives, sur l'émergence du langage, sur les habiletés en lecture-écriture et mathématiques.

Nous avons une préoccupation commune d'apporter un environnement sain et sécuritaire, mais aussi stimulant sur la cour. En ce sens, une équipe d'élèves ambulanciers, ayant reçu une formation adéquate, s'assure d'offrir les premiers soins (blessures mineures) sur la cour d'école. Grâce au travail acharné des bénévoles de l'OPP, l'école a pu se doter d'une nouvelle structure de jeux et d'un parcours psychomoteur.

Pour conclure notre vision-école, l'encadrement et le suivi pédagogique se traduisent par un personnel professionnel compétent ayant une vision commune du cheminement de l'élève. Ce dernier est appelé à développer ses connaissances et ses compétences disciplinaires, sociales, artistiques et physiques lors de son parcours primaire.

***Être en action plutôt qu'en réaction :***

***SOLIDARITÉ, ENGAGEMENT ET RESPECT***

***Une équipe tricotée SERRée***



Suite à l'analyse de nos questionnaires, nous avons ressorti les forces et les défis soulevés par notre milieu.

Membre du personnel	
Forces	Défis
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La communication</li> <li>• Le fonctionnement des comités</li> <li>• Le processus de consultation</li> <li>• La présence et l'accessibilité de la direction</li> <li>• La gestion des absences et des retards</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation continue</li> <li>• La clarté et l'efficacité des politiques</li> <li>• Le climat harmonieux des relations dans l'équipe</li> <li>• Les surveillances</li> <li>• L'application du code de vie</li> <li>• La prévention de la violence</li> <li>• Les relations des élèves entre eux</li> <li>• Les relations élèves/enseignants</li> <li>• L'équilibre sportif / social / culturel</li> <li>• Les activités de reconnaissance et de valorisation</li> <li>• La perception du service de garde</li> <li>• La gestion de classe</li> <li>• La différenciation pédagogique</li> <li>• La gestion des comportements</li> <li>• L'implication des parents</li> </ul>

Les parents	
Forces	Défis
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fait de se sentir en sécurité, d'avoir un milieu sain et sécuritaire</li> <li>• Les bonnes relations et la communication avec les enseignants</li> <li>• Le niveau de satisfaction envers l'école</li> <li>• Les interventions pour s'assurer de la santé et du bien-être des élèves</li> <li>• Le sentiment que leurs enfants aiment être à l'école et se sentent acceptés</li> <li>• Le fait de se sentir impliqué à la vie de l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités parascolaires diversifiées</li> <li>• Le fait de sentir que le service de garde est un milieu accueillant et stimulant</li> <li>• Le sentiment que leurs enfants aiment fréquenter le service de garde ou le service des dîneurs</li> <li>• Le fait d'être informé des différents services offerts</li> </ul>

Les élèves du 3 <sup>e</sup> cycle	
Forces	Défis
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir qui aller voir pour obtenir de l'aide à l'école</li> <li>• Avoir la chance de se reprendre et de s'améliorer</li> <li>• Avoir de bonnes relations avec les enseignants</li> <li>• Sentir que la plupart des enseignants voient au respect des règlements de l'école.</li> <li>• Croire que les élèves peuvent réussir</li> <li>• Nommer les matières pour lesquelles ils sont en réussite ou/et éprouvent des difficultés</li> <li>• Être satisfait des activités ou des projets spéciaux faits en classe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir envie d'apprendre de nouvelles choses à l'école</li> <li>• Être plus satisfait des activités offertes au service de garde</li> <li>• Éviter que les élèves se sentent mal à l'aise à cause de <ul style="list-style-type: none"> <li>- leur situation familiale</li> <li>- leur apparence</li> <li>- leurs résultats scolaires</li> </ul> </li> <li>• Se sentir davantage en sécurité sur la cour d'école</li> </ul>

À partir de l'analyse des défis soulevés dans nos questionnaires, l'équipe-école a retenu trois axes prioritaires à long terme: la gestion des comportements, la motivation et l'implication des parents. À l'école des Belles-Rives, nous avons décidé d'établir un objectif au niveau de la motivation de nos élèves puisque nous sommes conscients que cela a un impact direct sur leur réussite scolaire, sur la gestion de leur comportement et nous pourrions également impliquer nos parents dans nos démarches.

Pour conclure, nous prévoyons que d'ici 2022, la motivation scolaire à l'école des Belles-Rives sera perçue comme une force par la majorité de nos élèves du 3<sup>e</sup> cycle. La réussite scolaire étant le premier facteur de motivation scolaire, l'indicateur de réussite de l'objectif d'améliorer la motivation sera la baisse du nombre d'élèves vulnérables.

**Cible CSD**

**Objectif 2 : D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves**

**Objectif 6 : D'ici 2030, ramener à 10% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public**

Cible 2022 MEES	Situation actuelle CSD	Cible 2022 CSD	Indicateurs
<p><u>Écarts (cohorte 08-09)</u> Garçons vs filles : 10,1% à 6,1%** EHDAA et régulier : 34,1% à 25,3% Élèves issus de l'immigration : 4,1% à 3%**</p> <p>Ramener de 12,6% à 11,4% la proportion des élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire</p> <p>*réseau public **ensemble du Québec</p>	<p><u>Écarts (cohorte 08-09)</u> Garçons vs filles : 4,3% EHDAA et régulier : 39,8% Immigration : +3,6%</p> <p><u>Écarts (cohorte 09-10)</u> Garçons vs filles : 6,3% EHDAA et régulier : 38,9% Immigration : 9,3%</p> <p>Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus : 7,8% (15-16) 15,4% (16-17)</p>	<p>Garçons vs filles : 4,3% EHDAA et régulier : 34,1% Immigration : 4,1%</p> <p>Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus : 7,8%</p>	<p>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans</p> <p>Proportion des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire</p>

**Portrait école**

Écarts garçons/filles	Écarts EHDAA/Régulier	Écarts élèves nés au Canada/Hors Canada		
Lire 0.79% (en faveur des garçons)	Lire 20,37% (en faveur du régulier)	Lire 84,09% (en faveur des élèves nés au Canada)		
Résoudre 8,70% (en faveur des filles)	Résoudre 1.85% (en faveur du EHDAA)	Résoudre -4.55%(en faveur des élèves nés hors Canada)		
<b>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire (MEES) pour la compétence lire, fin du 3<sup>e</sup> cycle</b>				
2019	2018	2017	2016	2015
82%	82%	92%	96%	92%
Résultat sommaire :				
2019	2018	2017	2016	2015
82%	87%	92%	98%	94%
<b>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire (MEES) pour la compétence résoudre, fin du 3<sup>e</sup> cycle</b>				
2019	2018	2017	2016	2015
83%	80%	88%	80%	90%
Résultat sommaire :				
2019	2018	2017	2016	2015
76%	78%	92%	89%	90%
Lors de l'année scolaire 2018-2019, les écarts entre les garçons et les filles ont grandement diminué. Cependant, il reste un écart à la compétence Résoudre. Outre l'écart entre les garçons et les filles, les résultats sont à la baisse aux compétences Résoudre et Lire depuis les dernières années. Cependant, les résultats à la compétence Lire sont égaux au sommaire et à l'épreuve du ministère.				
En septembre 2020, 18% de nos élèves entreront au secondaire en ayant 13 ans et plus au 30 septembre.				
Bien que sous l'objectif du centre de service des Drapeurs, c'est une amélioration importante pour l'école des Belles-Rives.				

**Cible école**

Cible 2022 CSD	Situation actuelle école pour les compétences «Lire et résoudre» 6 <sup>e</sup> année	Indicateurs de suivi pour les compétences «Lire et résoudre» 6 <sup>e</sup> année
<p>Garçons vs filles : 4,3% EHDAA et régulier : 34,1% Immigration : 4,1% Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus : 7,8%</p>	<p>Lire garçons vs filles 0.79%</p> <p>Résoudre garçons vs filles 8,70%</p>	<p>Taux de réussite aux épreuves ministérielles de lecture en français et de résoudre en mathématique de la 6<sup>e</sup> année</p>

## Cible CSD

**Objectif 4 : D'ici 2030, porter à 90% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4<sup>e</sup> année du primaire, dans le réseau public**

Cible 2022 MEES	Situation actuelle CSD	Cible 2022 CSD	Indicateurs
N/A	87% (juin 2017)	90%	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture en français de la 4 <sup>e</sup> année du primaire

## Portrait école

Taux de réussite à l'épreuve obligatoire (MEES) pour la compétence écrire, fin du 2 <sup>e</sup> cycle				
2019	2018	2017	2016	2015
81%	78%	79%	66%	83%
Résultat sommaire :				
2019	2018	2017	2016	2015
90%	87%	80%	86%	92%

À l'école des Belles-Rives, nous constatons une augmentation aux résultats à la compétence écrire des textes variés pour l'année scolaire 2018-2019. Cependant, un écart important entre le résultat à l'épreuve ministérielle et le sommaire demeure.

## Cible école

Cible 2022 CSD	Situation actuelle école Épreuve ministérielle d'écriture 4 <sup>e</sup> année	Indicateurs de suivi Épreuve ministérielle d'écriture 4 <sup>e</sup> année
90%	81%	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture en français de la 4 <sup>e</sup> année du primaire

## Extrait du procès-verbal du C.É. de l'établissement :

CE2018-102 ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF 2018-2022 DE L'ÉCOLE DES BELLES-RIVES

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 37 et 74 de la Loi sur l'Instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le projet éducatif de l'école, voir à sa réalisation et procéder à son évaluation;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 209.2 de la Loi sur l'Instruction publique, le centre de services scolaire des Draveurs doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite;

Il est proposé par **M. Philippe Tremblay** et appuyé à l'unanimité d'adopter les modifications au projet éducatif 2018-2022 de l'école des Belles-Rives.

VRAIE COPIE d'une résolution adoptée par les membres du conseil d'établissement de l'école des Belles-Rives à leur séance du 22 juin 2020 à laquelle il y avait quorum.

Gatineau, ce 22 juin 2020



Signature de la direction d'établissement

22 juin 2020

Date